

atteinte d'invalidité totale et permanente, l'administrateur n'a pas jusqu'ici été en mesure de se montrer indulgent. Maintenant, la question est soumise à une commission. Même si une personne déclare: «Je suis atteinte d'invalidité totale et permanente, j'ai perdu une jambe, et l'arthrite me paralyse de sorte que je ne puis guère bouger», et même si le rapport du médecin le confirme, la commission déclare: «Quand même, vous avez pu vous rendre ici, n'est-ce pas?»

Je suis heureux de voir qu'en vertu de ce nouveau programme de sécurité sociale, le gouvernement fédéral tiendra compte des cas de ce genre. On n'a qu'à lire la nouvelle disposition pour saisir la différence. J'en félicite le ministre, car j'ai vu trop de misère et d'abus sous le régime actuel administré conjointement par le fédéral et la province. Jusqu'ici, les mots-clés ont été «invalidité totale et permanente», mais dans le Livre blanc, voici l'expression que l'on emploie:

...si un examen médical révèle une invalidité physique ou mentale assez grave et prolongée pour empêcher complètement d'obtenir un emploi régulier et substantiellement rémunérateur.

On le considère alors comme invalide. Je me permets de signaler au ministre que des milliers de personnes d'un bout à l'autre du pays seront jugées invalides dans la mesure où elles ne peuvent gagner leur vie, pourvoir aux besoins de leur famille et, dans bien des cas, à leurs propres besoins. Il semblerait que grâce à cette modification, on leur accordera un traitement entièrement juste et raisonnable, et on doit en féliciter le ministre. Pour gagner du temps, je ne parlerai pas des autres changements apportés à ces régimes fédéraux-provinciaux, mais je crois qu'ils sont tous avantageux.

Je souhaiterais que le Parlement et le gouvernement eussent été assez forts pour élaborer un régime entièrement fédéral, car j'estime que lorsque nous tenons compte des fantaisies, des désirs et parfois des excentricités des dix gouvernements provinciaux, nous ne pouvons aboutir au meilleur régime possible. A mon avis, le gouvernement fédéral aurait dû avoir l'audace et le cran de présenter un régime entièrement fédéral et de faire savoir aux provinces qu'elles pouvaient y participer ou non, mais qu'il entendait faire le nécessaire pour ceux qui désiraient le meilleur régime possible, compte tenu des possibilités financières des Canadiens qui veulent y adhérer. Si le gouvernement avait agi de la sorte, je crois que le désaccord avec la province d'Ontario, notamment, ne se serait pas produit.

Mais j'ai été singulièrement étonné de constater, lorsque le deuxième ou même le trois-

ième projet ont été présentés, que la province de Québec avait élaboré un régime de pensions beaucoup plus humain et avantageux que celui du gouvernement fédéral. Lorsque j'ai appris la chose, j'ai convenu que le gouvernement de l'Ontario se devait de demander le même traitement. A mon sens, le ministre aurait dû ne pas tenir compte de la pression que les compagnies d'assurance exerçaient et qui ne semble pas du tout évidente aujourd'hui, puisque les conservateurs n'ont pas manifesté de ne pas tenir compte de la pression que les compagnies d'assurance exerçaient et qui ne semble pas du tout évidente aujourd'hui, puisque les conservateurs n'ont pas manifesté une opposition systématique. Je suppose donc que les compagnies d'assurance ont renoncé à s'y opposer.

Mais, comme Canadien, j'ose croire que le gouvernement aura, tôt ou tard, assez de cran pour présenter un régime national correspondant aux fonds dont il disposera à ce moment-là. J'espère également qu'il dira alors aux provinces: libre à vous de prendre part à ce régime, si vous le désirez, mais ce régime sera assuré à tous les gens du pays qui voudront en profiter et nous ne prendrons aucune autre disposition. Vous aurez le droit d'y renoncer, si vous le désirez, mais ce sera définitif. On ne vous permettra pas de vous y joindre puis d'y renoncer ensuite, comme dans le cas du régime actuel.

J'ose croire, monsieur l'Orateur, que l'on nous donnera un jour un régime de pensions fédéral dont tous les Canadiens pourront s'enorgueillir et qu'ils seront fiers de proclamer comme le meilleur régime de pensions du monde. Nous ne pouvons sûrement pas dire cela du régime que nous étudions en ce moment, mais je suis d'avis que nos moyens et notre productivité accrue nous auraient permis de le faire.

M. Gray: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Peters: Volontiers.

M. Gray: L'honorable député ne se rend-il pas compte que le bill dont nous sommes saisis assure la protection obligatoire des personnes qui travaillent à leur compte et aussi des agriculteurs? Le discours de l'honorable député se fondait peut-être sur le bill précédent.

M. Peters: Ma foi, il y en a eu tellement. J'admets qu'il y a un article concernant certaines restrictions quant au revenu, mais étant donné le revenu que la plupart des agriculteurs déclarent sous le régime de la loi de l'impôt sur le revenu, je ne crois pas qu'ils puissent satisfaire aux exigences obligatoires et ils ne bénéficieront, par conséquent, d'aucune protection.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai cru que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et